



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 36305

Texte de la question

Conformément aux engagements pris le 8 juin 1999 devant la représentation nationale, M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer a confirmé lors de l'audience du 28 septembre dernier que les crédits afférents aux personnes âgées de Wallis-et-Futuna connaîtraient une revalorisation substantielle à partir de l'an 2000. A cette occasion, il a précisé aux autorités du territoire que les arbitrages du Premier ministre sur ce dossier prévoyaient le doublement du minimum vieillesse dont le montant est actuellement fixé à 426 F par trimestre, d'ici à la fin de l'année 2002. Ces mesures doivent s'étaler sur trois ans à raison d'une augmentation annuelle de 30 % à partir du 1er janvier 2000. Cette hausse étant très attendue par la population, et en particulier par les quelques 1 200 bénéficiaires de cette allocation,

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur la situation financière des personnes âgées de Wallis-et-Futuna. Conscient des difficultés que rencontre cette catégorie de population, la ministre de l'emploi et de la solidarité et le secrétaire d'Etat à l'outre-mer ont décidé la revalorisation du montant de l'allocation accordée aux personnes âgées du territoire des îles Wallis-et-Futuna, dont une part importante est financée par l'Etat. Une revalorisation substantielle a ainsi été obtenue. La dotation allouée par l'Etat pour l'exercice 2000 sera augmentée de 30 %, ce qui portera son montant à 6 534 150 francs. Par ailleurs, en 1999, le secrétaire d'Etat à l'outre-mer a d'ores et déjà procédé à une délégation de crédits supplémentaires de 500 000 francs, abondant ainsi sa dotation initiale.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36305

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 mars 2000

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5999

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2228